

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 décembre 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Cléo Proulx, représentant de Saint-Benoît-Labre

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4752-15

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

APPUYÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant l'item suivant :

11.3 Mandat pour la surveillance environnementale et autres travaux pour 2016.

Et en retirant l'item :

5. Suivi du plan de communication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4753-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 19 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin

APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 novembre 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 17 décembre 2015;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2015;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de novembre 2015, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Dépôt de l'état des revenus et dépenses, de même que le solde de différents fonds de la Régie au 30 septembre 2015.

RÉSOLUTION NO: 4754-15

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

#C-1500731 à #C-1500802 inclusivement, de même que les chèques #P-1500482 à #P-1500515 inclusivement, pour un déboursé total de 198 211.24\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4755-15

DÉPART DE MONSIEUR ROSAIRE PAQUET

CONSIDÉRANT que le contremaître à la Régie, Monsieur Rosaire Paquet a avisé les membres de ce conseil lors de l'assemblée tenue le 19 novembre 2015, qu'il était de son intention de quitter son emploi à la Régie le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'un comité d'élus(es) formé dans le but d'entreprendre les démarches nécessaires au remplacement de Monsieur Paquet a rencontré ce dernier et que Monsieur Paquet a accepté de reconduire sa date de départ au plus tard le 29 janvier 2016, et ce, dans le but d'accompagner le contremaître à venir dans son début d'emploi à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine les actes et décisions prises par les membres du comité dans ce dossier;

QUE mandat soit accordé, si besoin, à une entreprise spécialisée en recrutement de personnel afin d'accompagner les élus dans ce mandat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4756-15

ACHAT DE L'OUTILLAGE APPARTENANT À MONSIEUR ROSAIRE PAQUET

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître à la Régie quittera son emploi au plus tard le 29 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paquet touchait 25.00\$/mois pour l'utilisation de ses outils personnels si besoin il y avait à la Régie, et ce, en fonction de l'article 9 de la Politique de travail du personnel régulier 2014-2018 inclusivement, adopté par la résolution #4517-14 le 20 mars 2014;

CONSIDÉRANT que le 02 décembre 2015 Monsieur Paquet a offert aux membres du comité formé pour lui trouver un remplaçant, de vendre à la Régie ses outils pour la somme de 800.00\$ incluant la location pour les mois de décembre 2015 et janvier 2016;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paquet évalue la valeur de ses outils à plus de 2 200.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT qu'un inventaire a été fait par Monsieur Paquet et Monsieur John Poulin, journalier à la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte d'acheter de Monsieur Paquet ses outils selon la liste (inventaire) entérinée par Monsieur John Poulin, journalier à la Régie pour la somme de 800.00\$, incluant la location pour les mois de décembre 2015 et janvier 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4757-15

MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Régie a acheté de Monsieur Rosaire Paquet ses outils;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'article 9 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie pour 2014 – 2018 inclusivement, adopté le 20 mars 2014 par la résolution #4517-14 soit modifié, afin d'enlever dans le premier paragraphe le texte suivant : « ... ainsi que 25.00\$ pour la fourniture d'outillage de base nécessaire sur le lieu de travail. »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4758-15

ÉCHANGE DU CAMION FORD 2011

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Clouter
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à entreprendre les démarches nécessaires à l'échange du camion Ford 2011 de la Régie, incluant les équipements attachés au dit camion (boîte et monte-charge).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4759-15

LOCATION D'UN VAPORISATEUR POUR LE PROPANE

CONSIDÉRANT que la Régie a octroyé par sa résolution #4731-15 adoptée le 29 octobre 2015, un contrat de fourniture de propane à Propane GRG Inc. de Ste-Marie, et ce, pour une période de 60 mois;

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Bilodeau, représentant chez Propane GRG Inc. offre à la Régie d'installer pour 1 500.00\$ plus taxes, un vaporisateur pour le propane (pièces incluses), et ce, pour la même période soit 60 mois, l'appareil demeurant la propriété du fournisseur et que l'entretien dudit appareil soit également à la charge du fournisseur;

CONSIDÉRANT que si le propane gèle, il est très dispendieux de remonter la température de l'eau une fois cette conduite dégelée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte l'offre proposée par Propane GRG Inc. dans ce dossier et que les frais inhérents à cette location soient pris à même le budget 2015 de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4760-15

COLLECTE RDD ET AUTRES MATIÈRES EN 2016

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières pour le printemps 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4761-15

SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE 2016

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, la Régie accorde un mandat à une firme pour la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère de même que pour la déclaration obligatoire des émissions atmosphérique pour l'année antérieure;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a demandé à WSP Canada Inc. ainsi qu'à Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc. une offre de services dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les prix reçus sont les suivants :

- WSP Canada Inc. 19 070.00\$ plus taxes
- Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. 16 800.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT que suite à une demande verbale de Monsieur Roger Turcotte en rapport aux taux horaires et frais divers associés aux déplacements pour urgence (kilométrage, point de départ – point de retour), Monsieur Frédéric Bertrand, directeur chez Aquatech a adressé à la Régie le 01 décembre 2015 un courriel dans ce dossier afin de spécifier certains détails de son offre de services;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions de même que copie du courriel de Monsieur Bertrand ont été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde le mandat à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. selon l'offre déposée;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds d'opération 2016 de la Régie.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Copie d'une correspondance datée du 07 décembre 2015 adressée à Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie par Madame Karine Béland, auditrice chez Raymond Chabot Grant Thornton est remise à chacun des administrateurs.

Cette correspondance fait suite à l'adoption de la résolution #4691-15 de la Régie le 18 juin 2015, en rapport avec les honoraires chargés par Desjardins dans le dossier de la Fiducie Environnementale de la Régie.

Madame Béland conclut dans cette correspondance que l'option la plus avantageuse pour la Régie est de rester avec Fiducie Desjardins si l'on considère seulement les coûts.

RÉSOLUTION NO: 4762-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h05.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE